



DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2026/22

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

**COMMUNE D'ISSEL**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOMAINE : 1**

« Commande Publique »

Séance du Conseil Municipal du 27 mai 2026 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

**SOUS-DOMAINE : 1.1**

« Marchés publics »

Présents : Christophe BRUNEL, Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Catherine COURSIERES, Denis DUPUY, Martine BETOURNE, Thierry ALIBEU

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Absent :

Secrétaire : Christophe BRUNEL

**OBJET :**

Travaux de voirie 2026

Le nombre de conseillers Municipaux en service est de : 11

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'engager des travaux de réfection de certaines voies et de curage de fossés, en et hors agglomération.

Monsieur Christophe BRUNEL, adjoint au maire, présente un devis établi par l'entreprise CAZAL, titulaire du groupement de commande passé par la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA) pour la réfection lourde et restructuration de chaussées et trottoirs.

Le devis présente un montant de **21 233,75 € HT**.

CONVOCACTION C.M. EN DATE DU : 21/05/2026

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :**

AFFICHAGE EN DATE DU : 01/06/2026

**D'APPROUVER** le devis de l'entreprise CAZAL, titulaire du groupement de commande établi par la CCCLA pour la réfection lourde et restructuration de chaussées et trottoirs, pour un montant de 21 233,75 € HT.

**D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU : 01/06/2026

**ADOpte À L'UNANIMITE ;**

CERTIFIEE EXECUTOIRE PAR RECEPTION

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

PAR PUBLICATION

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

LE :

A ISSEL, le 27 mai 2026

Le secrétaire de séance  
Christophe BRUNEL

PAR DELEGATION

LE : .....

(signature)



Le Maire d'ISSEL,  
Henri POISSON